

**Réunion du 07 juin 2022**

**Convocation et affichage du 24 mai 2022**

**Présents** : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, BOULANGER Sophie, NOLLET Nicolas, VOLETTE Jérôme, VOILLOT Aurore, EL SARAKBY Adib, SAOUT Maelle, LEMERCIER Jacques, PREVOST Sylvie

**Absents** : DAVID Clément, DESGRANGES Jean Louis

**Procurations** : DESGRANGES Jean Louis à PREVOST Sylvie

**Secrétaire** : MONDHER Annick

**Approbation du compte rendu du 03.06.2022**

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

**Demande de subvention contrat Ruralité DSIL DETR Studio 24 rue de la mairie centre bourg**

Madame le Maire expose le projet de Réhabilitation d'un petit logement situé à l'étage, construit dans les années 1980 et se situant derrière le commerce multiservices.

Non utilisé depuis environ 15 ans. Ce projet, permettrait de remettre aux normes énergétiques et électriques ce logement avec des matériaux isolants : - Déposes et reposes de porte fenêtre et fenêtre en pvc, vitrage en 4/20/4 en remplacement d'un simple vitrage et pose d'un volet roulant alu solaire pour la fenêtre - Remplacement des 2 vélux défectueux –

L'isolation des murs étant ancienne nous allons la renforcer avec un doublage en placostyl et laine de bois

- Création d'un faux plafond, isolation en laine de bois 240 mm du plafond et des rampants
- Remise aux normes de l'électricité et de la plomberie - Chauffage électrique avec des radiateurs à accumulation et énergie sèche - Pose d'une VMC.
- Isolation du sol avec laine de bois 240 mm par la pièce en rez-de-chaussée
- En finition, pose de toile de verre et peinture
- Remplacement des gardes corps en bois très usagés par des gardes corps alu thermolaqué

Le coût de l'opération estimatif s'élève à 28 940.81 € HT.

Cette opération est éligible pour une demande de subvention au titre de la DSIL/ DETR

Objectifs : ce studio pourra occasionnellement loger un ou deux administrés en cas de sinistre en attendant d'héberger en nuitées les cyclistes lors de la mise en place du projet vélo route.

En conséquence le conseil municipal sollicite une subvention à ce titre à hauteur de 29 % .

Le plan de financement est le suivant :

## **DELIBERATION SUITE**

### **Plan de financement**

	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES</u> :</b>		
<b>Total dépenses :</b>	28 940.81 €	
<b><u>RESSOURCES</u> :</b>		
DSIL /DETR	8 677.65 €	30 %
DEPARTEMENT volet 3	14 475 €	50 %
Autofinancement : -	5 788.16€	20 %
<b>Total des ressources :</b>	<b>28 940.81 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré est d'accord pour demander une subvention pour aider à la réalisation de ce projet et charge le Maire de toutes les formalités.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1 ASSAINISSEMENT**

### **Section de fonctionnement dépenses**

61523 Entretien et réparation réseaux	- 1 100.00 €
706129 redevance modernisation réseau collecte	+ 1 100.00 €

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

La séance est levée à 21h00

<b>HEBERT Françoise</b>		<b>VOILLOT Aurore</b>	
<b>MONDHER Annick</b>		<b>EL SARAQBY Adib</b>	
<b>QUONIAM Gilbert</b>		<b>SAOUT Maëlle</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>LEMERCIER Jacques</b>	
<b>DAVID Clément</b>		<b>PREVOST Sylvie</b>	
<b>NOLLET Nicolas</b>		<b>DESGRANGES Jean-Louis</b>	
<b>VOLETTE Jérôme</b>			